



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 55720

Texte de la question

M. Jean-Claude Thomas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'adaptation qui pourrait être faite en matière de prévention de toutes les discriminations. En effet, très tôt, ce peut être déjà à l'école primaire, un enseignement basé sur la tolérance de chacun vis-à-vis de l'autre pourrait être dispensé. Ainsi, on pourrait consentir une heure hebdomadaire à cet enseignement qui porterait aussi bien sur la tolérance et le respect de toutes et tous en matière de nationalité, de race ou de sexualité. Les enfants, qui se côtoient tous les jours à l'école, ont tous des vies différentes et il n'est pas rare qu'un enfant issu de l'immigration soit ami avec un autre ou bien qu'un enfant ayant des parents de sexe différent côtoie un second qui, à l'occasion d'une famille recomposée notamment, aura deux parents du même sexe. Il lui demande si, la société évoluant, les institutions ne devraient pas s'adapter.

Texte de la réponse

Combattre la discrimination est un des axes forts de la politique de cohésion sociale et d'intégration du Gouvernement, en cohérence avec les principes fondateurs de la République. En son sein, l'école se doit de créer les conditions nécessaires pour permettre à tous les élèves, quelles que soient leurs origines, leurs convictions ou celles de leurs parents, de vivre ensemble dans le respect réciproque, et d'acquérir les outils intellectuels nécessaires pour devenir des citoyens éclairés. Les programmes pour l'école primaire font clairement de la formation du citoyen un de leurs principaux objectifs. Puis l'éducation civique constitue le domaine, d'élection des apprentissages liés à la prévention des discriminations et au respect de la personne humaine. Les enseignants trouvent également dans les autres champs disciplinaires (histoire, littérature, sciences, langues vivantes étrangères par exemple) les appuis nécessaires pour aborder, au quotidien, ces notions de manière progressive et adaptée à l'âge de leurs élèves. Le débat hebdomadaire, prévu pour les classes du cycle des approfondissements (CE2, CM1 et CM2), offre un cadre particulièrement approprié pour conduire avec les élèves, échanges, discussions autour de situations réelles de discrimination ou de prévention des discriminations ; ces confrontations développent la mise en pratique de la tolérance dans les propos et l'argumentation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Thomas](#)

Circonscription : Marne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55720

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 673

Réponse publiée le : 15 mars 2005, page 2752